

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 21 JANVIER 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	15	15 + 4 pouvoirs

Date de convocation 15 janvier 2025
Date de publication 23 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIE PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Pascale PETIT, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Angélique CHEVRE, Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Emmanuel PROVIN, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Jean-Pierre NANCEY donne pouvoir à Lucienne WOJTYNA, Régis RENARD donne pouvoir à Evelyne BOCQUET, Marie-José ROY-DECHANET donne pouvoir à Claudine BAUDIN ERARD, Karine VERVISCH donne pouvoir à Philippe BORDE.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

Objet : 10: SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE
N° de délibération : 10_21012025

N°10 : SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE
Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE, Maire

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Bar-sur-Aube tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Il est donc proposé au conseil municipal que la commune de Bar-sur-Aube contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante : par un don d'un montant de 2 000 € à La Croix rouge (98 rue Didot, 75694 PARIS Cedex 14)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Après avoir entendu ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** ce soutien à la population de Mayotte par la réalisation d'un don d'un montant de 2 000 € à (La Croix rouge 98 rue Didot, 75694 PARIS Cedex 14)
- **HABILITE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

LA CROIX ROUGE



BNP PARIBAS

Relevé d'Identité Bancaire/IBAN

Ce relevé évite les erreurs ou les retards concernant les opérations au débit (prélèvements,...) ou au crédit (virements de salaire,...) de votre compte. Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations qui concernent votre compte.

N'hésitez pas à le remettre aux organismes concernés par ces opérations

CROIX ROUGE FRANCAISE
DON DES ENTREPRISES

98 RUE DIDOT

75694 PARIS CEDEX 14

	Code Banque (1)	Code Agence (2)	Numéro de compte (3)	Cle RIB (4)	Agence de domiciliation (5)	
RIB	30004	02837	00010574257	94	BNP PARIBAS PARIS ASSOC FOND	(02837)

IBAN ER76 3000 4028 3700 0105 7425 794 (6)

BIC: BNPAFRPPAA (7)

(1) Code de BNP Paribas

(2) Code de votre agence d'origine

(3) Votre numéro de compte

(4) Agence BNP Paribas

(5) International Bank Account Number

(7) Bank Identifier Code

RIB

VP-0070-06/2003

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

FI



..SIMONE...DEVAUX....., secrétaire de séance

Simone Devaux